

L'ULIS RÉSEAU

Un renfort pédagogique au service de tous les élèves à besoins particuliers

L'essentiel en une phrase

L'ULIS réseau est un support supplémentaire, qui vient en complément des équipes déjà en place, pour apporter une aide pédagogique et didactique en classe à tous les élèves à besoins particuliers de l'établissement.

Qu'est-ce que l'ULIS réseau ?

L'ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) est un dispositif ouvert qui permet à des élèves en situation de handicap de bénéficier d'un enseignement adapté, en alternant temps de regroupement et inclusion en classe ordinaire, dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

L'ULIS réseau associe deux établissements d'un même bassin (par exemple un collège et un lycée professionnel, ou deux collèges). Le coordonnateur, enseignant spécialisé, se déplace entre les établissements du réseau pour suivre les élèves. Ce fonctionnement, déjà répandu au niveau national notamment pour les ULIS de lycée professionnel, vise à mutualiser les lieux de formation et à sécuriser la continuité du parcours plutôt que de figer les élèves sur un seul site.

Un renfort, pas une charge supplémentaire

- Le moyen attribué s'ajoute aux équipes déjà en place : il ne remplace ni ne redéploie les ressources existantes de l'établissement.
- Le coordonnateur ULIS est une personne ressource pour l'ensemble de la communauté éducative : il porte le dispositif et en est l'expert pédagogique — les équipes n'ont pas à se transformer en spécialistes du handicap.
- Les élèves accompagnés sont ceux du secteur de recrutement de l'établissement, parfois orientés par la commission CEJH : ce ne sont pas des élèves supplémentaires venant de l'extérieur.
- L'intervention est ajustée au cas par cas, en fonction des besoins de l'élève, de la classe et de l'équipe pédagogique : temps de regroupement, appui en classe ordinaire, co-intervention avec les enseignants.

À qui s'adresse cet accompagnement ?

L'aide pédagogique et didactique apportée par l'ULIS réseau bénéficie à tous les élèves à besoins particuliers de l'établissement, et pas seulement aux élèves formellement notifiés. Le coordonnateur peut ainsi appuyer les équipes sur l'adaptation des supports, la différenciation pédagogique et l'aménagement des situations d'apprentissage, au bénéfice de la classe dans son ensemble.

Un dispositif construit avec l'établissement

- Le fonctionnement de l'ULIS reste placé sous la responsabilité du chef d'établissement, qui procède à l'inscription des élèves et veille au bon déroulement de leur scolarité.
- Les modalités précises d'organisation (emploi du temps, implantation, articulation avec les équipes) sont construites avec le chef d'établissement et les équipes pédagogiques, et non imposées de façon descendante.
- Le projet de l'ULIS s'intègre au projet d'établissement, au même titre que les autres projets pédagogiques, et concerne l'ensemble des professionnels de l'établissement.
- Le dispositif fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation en cours de mise en œuvre, afin d'ajuster son fonctionnement aux réalités du terrain.